



## Création d'une école de musique

Par **ssebastienb2**, le **31/07/2013** à **08:26**

Bonjour,

Je gère une école de musique depuis 5 ans pour le compte d'une enseigne de magasins de musique. La société est actuellement en redressement judiciaire et l'école ne pourra pas reprendre en octobre. Je souhaite démissionner et créer une structure pour proposer une alternative aux élèves qui ne pourront pas se réinscrire l'an prochain. 200 élèves m'ont indiqué souhaiter me suivre si je leur assure les mêmes horaires et tarifs (ce qui est compatible avec les professeurs souhaitant me rejoindre).

J'inscrivais jusqu'alors 520-550 élèves (220.000 € ht).

Mon salaire annuel est de 30.000 € bruts, ainsi qu'un budget de 80.000 € bruts annuels pour l'ensemble des 9 professeurs.

Quelle statut conviendrait le mieux pour cette structure, moi, mes professeurs?

Avez-vous d'autres questions ?

Par **ssebastienb2**, le **31/07/2013** à **08:27**

Merci d'avance.